

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux confrontations au sein du Collège.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis la fin du mois de juin dernier, une émotion particulièrement vive semble s'être emparée de l'administration communale et du Collège. Propos préoccupants et éléments d'information ont progressivement filtrés laissant apparaître un trouble inédit dans le cadre de la gestion de notre Commune. Ainsi, un point relatif au « SIPPT », portant à une intervention psychosociale pour des faits de harcèlement a été reporté de séance du Collège en séance du Collège depuis le 20 juin, jusqu'au 22 août dernier.

S'il peut y avoir des reports de points pour des raisons d'éclaircissement, voire de divergences de vues, il est exceptionnel d'entendre parler de pressions, de remises en cause de l'intégrité du Secrétaire communal, de courrier de « recadrage » adressé par le Bourgmestre et le Secrétaire communal à un membre du Collège. Ce dernier ayant répondu par l'entremise d'un avocat tout en laissant flotter la possibilité d'une plainte pour diffamation !

Loin de moi l'idée de vouloir m'insinuer dans le fond du point du Collège à l'origine du problème. Mais, il nous revient de demander des comptes au Collège quant aux raisons précises et aux conséquences de ce désordre dont la portée semble sans équivalent dans l'histoire communale. A ce stade, l'émotion est telle au sein de l'administration communale que les tentatives du Collège d'étouffer cette affaire sont devenues vaines. Nous demandons donc solennellement que des explications nous soient données et des solutions, pour remédier à pareils dérapages, nous soient apportées. Ainsi, quelles conséquences concrètes a eu le courrier de « recadrage » ? Les menaces de procédure judiciaire ont-elles été suivies des faits ?

Dans la situation particulièrement difficile que la Commune traverse au niveau financier, sécuritaire, social, et plus globalement de qualité de vie, il faut nous expliquer comment le Collège compte gérer ces très graves difficultés internes qui ont indubitablement fracturé la confiance entre membres du Collège mais également entre certains membres du Collège et les responsables de l'Administration communale.

Au regard des reproches particulièrement graves adressés au membre du Collège incriminé, le Collège peut-il nous préciser s'il lui témoigne une confiance claire et unanime.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'il est vrai qu'une demande d'intervention du conseiller externe en prévention a été formulée par un membre du personnel. Elle a débouché sur un dossier qui était à la limite des intérêts généraux et des intérêts particuliers. Le Secrétaire communal et lui ont donc estimé nécessaire de reformuler les limites d'intervention des membres du Collège dans le cas de dossiers individuels. Le rapport établi par le conseiller externe « Mensura » a été acté en séance du Collège. Celui-ci a, par ailleurs, comme le prévoit la procédure, également fourni des réponses à la suite du rapport établi. C'est donc un non-événement.

G. VAN GOIDSENHOVEN ne comprend pas. Si cette situation est classée comme un non-événement, que faut-il alors pour qu'il y ait un événement au sein de la Commune ? Très franchement, le fait qu'un Secrétaire communal estime ne jamais avoir été confronté à pareille situation depuis le début de sa carrière, le fait qu'on procède à un recadrage, qu'on menace les collègues de procédure judiciaire, si cela est un non-événement, alors effectivement, continuons comme cela, la Commune est alors effectivement très bien partie !

Il se doute que le Bourgmestre-Président est restreint dans sa capacité de réponse par une obligation de ne pas dévoiler un certain nombre de difficultés internes et de ne pas les exposer. Dès lors, en faisant cela, on autorise la poursuite de comportements qui n'ont rien à voir avec la défense de l'intérêt général.

Monsieur le Bourgmestre-Président rétorque qu'il n'a pas vu aujourd'hui la moindre divergence dans les réponses apportées par le Collège et il maintient qu'il s'agit d'un non-événement.

G. VAN GOIDSENHOVEN lui répond que quand on fait la langue de bois, il est certain que ce n'est pas difficile !